

CONDITIONS (D'ANNULATION) du Domaine des Agnelles

En réservant au Domaine des Agnelles, vous confirmez que vous êtes d'accord avec les conditions (d'annulation) suivantes.

1. Réservation

Les réservations peuvent être faites par téléphone, via le site web ou par écrit. La réservation n'est définitive qu'après réception de 25% du montant total de la location dans les 10 jours suivant la date de la réservation. Cet acompte n'est pas remboursable. Le solde du montant de la location doit être reçu 6 semaines avant le début de la période de location. Lorsque la réservation est effectuée dans les 6 semaines précédant la date d'arrivée, le montant total de la location doit être payé en une seule fois.

Les paiements ne sont pas remboursables sous réserve des conditions ci-dessous.

2. Annulation

Annulation par le locataire

Il est regrettable que le voyage prévu en France ne puisse avoir lieu en raison de circonstances inattendues. Nous vous conseillons vivement de souscrire une bonne assurance annulation ou une assurance voyage. Vous éviterez ainsi des frais inattendus lorsqu'il est déjà assez fâcheux que votre séjour chez nous ne puisse avoir lieu. Les annulations de réservation doivent être effectuées par e-mail. Le Domaine des Agnelles enverra une confirmation d'annulation dès réception. En cas d'annulation par le locataire dans les 6 semaines précédant le début de la période de location, le montant total de la location est dû.

Si vous décidez d'écourter votre séjour après votre arrivée ou dans la semaine précédant votre arrivée, nous vous facturerons la totalité de la durée du séjour réservé.

Annulation par le bailleur

Si des circonstances ou des cas de force majeure obligent le propriétaire à annuler la location, il en informera immédiatement le locataire. Le propriétaire remboursera le montant déjà payé. Le locataire n'a d'autre droit que de réclamer le montant qu'il a payé.

3. Dommages, pertes, mauvaise utilisation

Les hôtes doivent se comporter correctement et utiliser le logement conformément aux instructions d'utilisation raisonnable (données par le propriétaire). L'hôte principal est légalement responsable de tout dommage causé par lui ou par ses compagnons d'infortune au logement et à tous les objets qui y sont liés ou contenus.

Les plaintes relatives à l'inventaire et/ou aux dommages existants seront acceptées jusqu'à deux heures après l'arrivée. Les plaintes peuvent être signalées par courrier électronique ou verbalement, avec confirmation écrite des deux parties dans les 24 heures suivant le signalement, accompagnée d'une documentation sur la plainte ou le dommage sous forme de photos ou de vidéos. Tout dommage (détérioration, perte, disparition et/ou vol) survenu pendant le séjour doit être immédiatement signalé au propriétaire par le client.

Lors du nettoyage final, le logement sera inspecté et en cas de dommage, de perte, de disparition et/ou de vol, nous en informerons immédiatement le locataire principal. Les frais de réparation et/ou de remplacement doivent être payés immédiatement par le client au propriétaire à la première demande.

Si les clés du Domaine des Agnelles sont perdues ou ne sont pas rendues, tous les frais qui en résultent seront facturés au client principal. Le client principal s'engage, en cas de non restitution des clés au moment du départ, à envoyer les clés au Domaine des Agnelles par courrier recommandé dans un délai de 2 jours ouvrables.

4. Responsabilité

Locataire

Le locataire principal est responsable des dommages causés par lui, par les colocataires, même s'ils sont constatés après son départ.

Le locataire est tenu d'être assuré pour les dommages causés à des tiers, par exemple par une assurance responsabilité civile. Le locataire principal est responsable de ses colocataires à tout moment.

Propriétaire

Le propriétaire n'est pas responsable de la perte, du vol, des dommages ou des blessures de toute nature causés aux locataires de notre logement, aux colocataires, aux visiteurs et/ou aux biens mobiliers des personnes susmentionnées.

Le propriétaire n'est pas responsable des dommages causés par les forces de la nature, les catastrophes naturelles, les catastrophes nucléaires, les attentats, les grèves et les actes de violence.

Notre site web a été créé avec le plus grand soin. Les hôtes ne peuvent tirer aucun droit des textes du site web ou de la communication écrite.

Les propriétaires se réservent le droit d'exclure les hôtes du Domaine des Agnelles en cas de violation des conditions générales et/ou du règlement intérieur ou en cas de comportement inapproprié, avec effet immédiat, en indiquant les raisons et sans rembourser les frais d'hébergement.

6. Règlement intérieur

Règlement intérieur

Un exemplaire du règlement intérieur sera remis par les propriétaires à l'arrivée. Le règlement est également consultable au Domaine des Agnelles.

Voisinage

Il incombe au locataire de veiller à ne pas causer de nuisances aux voisins. Après 22 heures, nous vous demandons de respecter le sommeil des autres hôtes et du voisinage.

Le mobilier

Le mobilier de nos logements et le mobilier fixe de la cour ne doivent pas être déplacés.

Feu

Le feu ouvert dans le sud de la France est interdit pendant les mois de mai à septembre. Il est interdit de faire du feu dans le jardin sous quelque forme que ce soit.

Fêtes

Il est interdit d'utiliser notre logement pour des fêtes et/ou des beuveries. En cas d'infraction, la période de location sera interrompue sans que le locataire ait le droit de récupérer le solde du loyer.

Fumée

Il est interdit de fumer dans les chambres, les parties communes ou à l'intérieur. Il est permis de fumer à l'extérieur. Le tabagisme inclut le vapotage.

Animaux domestiques

Les animaux domestiques ne sont pas les bienvenus au Domaine des Agnelles.

Arrivée et départ

L'heure d'arrivée est après 16h00 et l'heure de départ est au moins 10h00.

Nettoyage final

Nos appartements et nos chambres sont nettoyés le jour du départ. Toutefois, les locataires doivent laisser l'appartement ou la chambre dans un état de propreté. Pour les appartements, cela signifie que les ordures doivent être ramassées et jetées, la vaisselle rangée dans le placard et l'appartement laissé propre avec un balai.